



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 juillet 2024

Délibération n° 25

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
vendredi 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
18/07/2024

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Christine PRUNET Animations culturelles

Objet :	Festival Les Nuits de Saint-Jacques : convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit au profit de l'Office de Tourisme du Puy-en-Velay pour l'organisation de l'évènement
----------------	---

Rapporteur : Mathilde BOURGIN

Dans le cadre de sa politique de soutien auprès des associations et l'organisation de grands évènements qui contribuent à l'attractivité de son territoire, la ville du Puy-en-Velay apporte un soutien logistique et humain dans la mise en place et le déroulement de ces grandes manifestations.

Délibération n°25 du jeudi 11 juillet 2024

Ce soutien intervient en complément d'un éventuel accompagnement financier. On peut citer quelques exemples qui illustrent cet engagement : les fêtes renaissances du Roi de l'Oiseau, le festival de la Chaise Dieu, le festival folklorique international Interfolk, les Basaltiques, les 15 kms du Puy-en-Velay, le Trail Saint-Jacques, l'Urban Trail ou encore les manifestations telles que "La ferme s'invite en ville". Tous ces événements génèrent d'importantes retombées pour la Ville, l'Agglomération et le Département.

L'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, organisateur du festival Les Nuits de Saint-Jacques, sollicite la ville du Puy-en-Velay afin de bénéficier de différentes prestations de soutien et mises à disposition de moyens pour l'organisation de cet événement majeur qui rassemble plus de 15 000 visiteurs chaque année.

Depuis juillet 2015, le jardin Henri Vinay du Puy-en-Velay accueille durant 3 jours le festival des Nuits de Saint-Jacques dans son écrin de verdure. L'événement musical de l'été en Velay s'installe sur l'esplanade du Musée Crozatier pour 3 soirées de concerts exceptionnels. Mi-juillet, le rendez-vous est désormais incontournable pour proposer un festival au cœur même de la ville chef lieu du département. Dans le sillage des éditions précédentes, le festival prend une nouvelle dimension chaque année et atteint des records de fréquentation en s'inscrivant sur la carte des festivals nationaux. Ce festival contribue largement au rayonnement et à l'attractivité du territoire avec une forte dimension touristique. En effet, 40 % des ventes de billets se font hors département de Haute-Loire.

La présente convention a pour objectif de lister et valoriser les différents moyens et outils apportés par la Collectivité pour soutenir l'organisation du festival Les Nuits de Saint-Jacques. Pour l'édition 2024, aucun soutien financier ne viendra en complément de cette aide matérielle.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

A reçu un avis favorable en Commission Animations Culturelles - Vie associative du 20/06/2024

Le Conseil Municipal :

- CONFIRME son engagement auprès de l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour l'organisation du festival Les Nuits de Saint-Jacques,
- VALIDE les moyens mis à disposition de l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy pour l'organisation du festival Les Nuits de Saint-Jacques,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de soutien avec l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour l'organisation du festival Les Nuits de Saint-Jacques.

Caroline BARRE
Adjointe au Maire

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20240717-DEL_2024_0110-DE



Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet
2024